Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ROYL Onderhoudsolie 2K Project
Date d'exécution : 12.02.2020 **Version (Révision) :** 1.1.0 (1.0.0)
Date d´édition : 01-05-2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
ROYL Onderhoudsolie 2K Project

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations identifiées pertinentes
Cire de huile

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)
RIGO Verffabriek BV

Rue : Dokweg 40

Code postal/Lieu : 1976 CA IJmuiden

Contact pour informations : Safety, Health & Environment: she@rigoverffabriek.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+31 (0)255 548448 (Heures de bureau 08:00 - 16:30) En dehors des heures de bureau: appeler un Centre Anti Poison ou un médec

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage
Aucune

2.3 Autres dangers
Une auto-inflammation des matériaux tels que chiffons et papier de nettoyage et les vêtements de protection qui ont été souillés par le produit peut spontanément se produire quelques heures après utilisation. Pour éviter tout risque d'inflammation, les matériaux souillés devraient être stockés dans des récipients construits à cet effet ou des récipients métalliques étanches, ou disposés en simple couche pour sécher, ou placés dans des containers métalliques contenant de l'eau. Les contenants doivent être évacués de l'atelier après chaque période de travail et être stockés en extérieur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Le mélange ne contient pas de substances classés comme nocifs ou dangereux pour l'environnement conformément à la Directive N° 67/548/CEE ou au règlement (CE) N° 1272/2008, ni auxquelles une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire est attribuée, ni classées comme substance PBT (persistante, bioaccumulable et toxique)/vPvB (très persistante et très bioaccumulable), ni reporté dans la liste des « candidates à l'autorisation ».

Composants dangereux

Aucune

Composants selon règlement (EG) Nr. 648/2004
Aucun

RUBRIQUE 4: Premiers secours

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Si la victime

est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. ne pas utiliser de dissolvant ou de diluant pour nettoyer la peau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. NE PAS faire vomir. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction, Sable

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2) (épaisse) fumée noire, Acidis organique aldéhydes.

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Dans le cas d´un incendie refroidir avec l´eau les récipients. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux

absorbants non combustibles, p.ex: sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer les fûts en vue de l´élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

veiller à une propreté correcte et à un ordre.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection Protection individuelle: voir rubrique 8 Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Réaliser les sols en matériau conducteur. Eloigner toute source d'ignition. Avec des particules chaudes finement divisées, il existe un risque d'inflammation spontanée. Par exemple, le produit contenu dans, par exemple, la sciure de bois, les vêtements ou les matériaux isolants peut s'enflammer spontanément. Protéger du feu s'il est contenu dans des absorbeurs d'huile spéciaux ou dans des vêtements (risque d'auto-inflammation). Évitez les flammes nues inflammables.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. ne conserver que dans le récipient d'origine à une température inférieure à (°C):

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Tenir à l´écart d´agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d´éviter des réactions exothermiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés.

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection des mains

Modèle de gants adapté Gants de protection selon DIN EN 374 NBR (Caoutchouc nitrile) Epaisseur > 0,35 mm; Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min. NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel) Epaisseur > 0,5 mm; Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min. CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) Epaisseur > 0,35 mm; Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min. vérifier avant chaque utilisation si l'état des gants de protection est conforme aux directives.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : Aucune information disponible.

Odeur : perceptible

Caractéristiques en matière de sécurité

État :			Liquide		
Point de fusion/point de congélation :			négligeable		
Point de congélation :			négligeable		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :			Aucune donnée disponible		
Température de décomposition :			Aucune donnée disponible		
Point éclair :			négligeable		
Température d'auto-inflammabilité :			Aucune donnée disponible		
Limite inférieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible		
Limite supérieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible		
Pression de la vapeur :	(50 °C)		Aucune donnée disponible		
Masse volumique - dépendant de coleur:	(20 °C)	env.	0,95	g/cm³	
Densité apparente :			Aucune donnée disponible		
Densité relative :	(20 °C)		Aucune donnée disponible		
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		Aucune donnée disponible		
pH :			négligeable		
log P O/W :			Aucune donnée disponible		
Temps d'écoulement :	(20 °C)	env.	55	s	DIN gobelet 4 mm
Viscosité :	(20 °C)		Aucune donnée disponible		
Viscosité cinématique :	(40 °C)		Aucune donnée disponible		
Teneur en corps solides :		env.	100	Pds %	
Seuil olfactif :			Aucune donnée disponible		
Densité relative de la vapeur :	(20 °C)		Aucune donnée disponible		
Vitesse d'évaporation :			Aucune donnée disponible		
Valeur de COV :		env.	0	g/l VOC	
Solides inflammables :	Non applicable.				
Gaz inflammables :	Non applicable.				
Liquides comburants :	Négligeable.				
Propriétés explosives :	Négligeable.				

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique
Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter
Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles
Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë
Toxicité orale aiguë
Aucune information disponible.
Toxicité dermique aiguë
Aucune information disponible.
Toxicité inhalatrice aiguë
Aucune information disponible.

Corrosion
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Aucune information disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Aucune information disponible.
Irritation des voix respiratoires
Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Sensibilisation cutanée
Aucune information disponible.
Sensibilisation respiratoire
Aucune information disponible.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Cancerogénité
Aucune information disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales
Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction
Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette preparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

01. Utilisations identifiées pertinentes

16.2 Abréviations et acronymes

a.i. = Active ingredient
ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (US)
ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
AFFF = Aqueous Film Forming Foam
AISE = International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (joint project of AISE and CEFIC)
AOAC = AOAC International (formerly Association of Official Analytical Chemists)
aq. = Aqueous
ASTM = American Society of Testing and Materials (US)
atm = Atmosphere(s)
B.V. = Beperkt Vennootschap (Limited)
BCF = Bioconcentration Factor
bp = Boiling point at stated pressure
bw = Body weight
ca = (Circa) about
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)
CEFIC = European Chemical Industry Council (established 1972)
CIPAC = Collaborative International Pesticides Analytical Council
CLP = REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures.
Conc = Concentration
cP = CentiPoise
cSt = Centistokes
d = Day(s)
DIN = Deutsches Institut für Normung e.V.
DNEL = Derived No-Effect Level
DT50 = Time for 50% loss; half-life
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)
EC = European Community; European Commission
EC50 = Median effective concentration
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EU, outdated, now replaced by EC Number)
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)
EU = European Union
EWC = European Waste Catalogue
FAO = Food and Agriculture Organization (United Nations)
GIFAP = Groupement International des Associations Nationales de Fabricants de Produits Agrochimiques (now CropLife International)
h = Hour(s)
hPa = HectoPascal (unit of pressure)
IARC = International Agency for Research on Cancer
IATA = International Air Transport Association
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition
IMDG Code = International Maritime Dangerous Goods Code
IMO = International Maritime Organization
ISO = International Organization for Standardization
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IUPAC = International Union of Pure and Applied Chemistry
kg = Kilogram
Kow = Distribution coefficient between n-octanol and water
kPa = KiloPascal (unit of pressure)
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit

LOAEL = Lowest observed adverse effect level
mg = Milligram
min = Minute(s)
ml = Milliliter
mmHg = Pressure equivalent to 1 mm of mercury (133.3 Pa)
mp = Melting point
MRL = Maximum Residue Limit
MSDS = Material Safety Data Sheet
n.o.s. = Not Otherwise Specified
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (US)
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No observed effect concentration
NOEL = No Observable Effect Level
NOx = Oxides of Nitrogen
OECD = Organization for Economic Cooperation and Development
OEL = Occupational Exposure Limits
Pa = Pascal (unit of pressure)
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic
pH = -log10 hydrogen ion concentration
pKa = -log10 acid dissociation constant
PNEC = Previsible Non Effect Concentration
POPs = Persistent Organic Pollutants
ppb = Parts per billion
PPE = Personal Protection Equipment
ppm = Parts per million
ppt = Parts per trillion
PVC = Polyvinyl Chloride
QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship
REACH = Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals (EU, see NCP)
SI = International System of Units
STEL = Short-Term Exposure Limit
tech. = Technical grade
TSCA = Toxic Substances Control Act (US)
TWA = Time-Weighted Average
vPvB = Very Persistent and Very Bioacccumulative
WHO = World Health Organization = OMS
y = Year(s)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification des mélanges et la méthode d'évaluation appliquée conformément au règlement (CE) n N ° 1272/2008 [CLP] a été défini dans la section 2.1

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.